

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pièces à fournir pour une personne mineure

Présence de la personne mineure obligatoire au dépôt du dossier et, à partir de 12 ans, au retrait. L'enfant doit toujours être accompagné d'un représentant légal. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Fournir uniquement les documents cochés.

Documents à fournir dans tous les cas

CNI	PSP	Documents à présenter
☐	☐	Pré-demande www.ants.gouv.fr ou formulaire CERFA
☐	☐	Justificatif de domicile de moins d'un an avec nom, prénom, adresse complète Exemples : facture téléphone, facture électricité, facture gaz, facture eau, avis d'imposition ou de non-imposition, taxes foncières, attestation d'assurance pour le logement. Attention le justificatif de domicile doit être lié au logement tout autre document ne sera pas recevable
☐	☐	Photographie d'identité au format 35x45mm datant de moins de six mois planche complète
☐	☐	Carte nationale d'identité de la personne mineure
☐	☐	Passeport de la personne mineure
☐	☐	Document d'identité en cours de validité du parent présent lors du dépôt
☐	☐	Acte de naissance de moins de 3 mois (pour les communes non adhérentes à COMEDEC)
☐	☐	Timbre fiscal (achat possible en bureau de tabac ou par internet www.timbres.impots.gouv.fr)

En cas de perte ou de vol

☐	☐	Déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie)
☐	☐	Timbre fiscal de 25.00€ achat possible par internet www.timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac

En cas d'hébergement chez un tiers

☐	☐	Justificatif de domicile de moins d'un an au nom, prénom, adresse complète de l'hébergeant
☐	☐	Attestation d'hébergement avec mention « depuis plus de 3 mois »
☐	☐	Document d'identité en cours de validité de l'hébergeant

En cas de Résidence alternée

☐	☐	Document d'identité en cours de validité du deuxième parent
☐	☐	Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom, prénom, adresse complète du second parent
☐	☐	Jugement ou ordonnance du tribunal statuant la résidence en alternance
☐	☐	Autorisation conjointe des deux parents concernant la mention de la seconde adresse

En cas de nom d'usage

Accord des deux parents

☐	☐	Attestation conjointe des deux parents
☐	☐	Copie R/V de la pièce d'identité du second parent

Choix du parent qui n'a pas transmis son nom à la naissance

☐	☐	Attestation manuscrite du parent souhaitant la mention du nom d'usage attestant avoir informé le second parent
☐	☐	Si la personne mineure à plus de 13 ans : Consentement écrit de l'enfant

Autres/observations

☐	☐	
--------------------------	--------------------------	--